

Réservé aux participants
8 octobre 2014
Français
Original: anglais*

**Vingt-quatrième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic
illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Asunción, Paraguay, 6-10 octobre 2014

Projet de rapport

Rapporteur: Dale Stephen (Barbade)

Additif

Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

a) Mesures adoptées pour réduire le détournement de précurseurs, s'agissant de coopération internationale et d'assistance technique

Le groupe de travail sur le thème susmentionné s'est réuni pendant deux séances, les 7 et 8 octobre 2014. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes:

1. La production illicite de drogues de synthèse s'effectue à une échelle industrielle sans précédent.
2. Les trafiquants se tournent de plus en plus souvent vers des substances non placées sous contrôle dont l'usage industriel ou médical n'est pas documenté et sont susceptibles de créer des variations presque illimitées de substances psychoactives.
3. Les autorités n'exploitent pas pleinement toutes les possibilités offertes par les initiatives internationales existantes, telles que les systèmes PEN Online et PICS proposés par l'OICS; la liste de surveillance internationale spéciale; et les opérations de collecte de renseignements dans le cadre des projets "Prism", "Cohesion" et "Ion" visant à prévenir le détournement de précurseurs chimiques.
4. Des produits chimiques placés sous contrôle, essentiels à la fabrication de la cocaïne, tels que le permanganate de potassium et l'acide sulfurique, sont fabriqués illicitement localement.

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



5. Un certain nombre de pays de la région sont en train d'adopter une nouvelle législation et des procédures administratives tout spécialement pour faire face à l'utilisation croissante de substances non placées sous contrôle international dans la fabrication illicite de drogues.

Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes:

1. Comme les efforts internationaux visant à contrôler et à surveiller le commerce et la vente de produits chimiques précurseurs s'avèrent efficaces, les autorités de toute la région doivent veiller à être sensibilisées à l'utilisation d'autres substances pour remplacer celles qui sont sous contrôle international.
2. Il est impératif, pour les autorités qui cherchent à prévenir le détournement de précurseurs chimiques des circuits licites, de maintenir un contrôle efficace et d'être en mesure de suivre avec précision les mouvements de ces substances dans les échanges commerciaux.
3. Les enquêtes lancées après l'interception de précurseurs chimiques visant à remonter la filière ou à examiner les détails concernant les propriétaires des envois stoppés et des commandes annulées, sont des mesures efficaces pour identifier les auteurs des détournements de précurseurs chimiques.
4. Il est important que les pays continuent de revoir leur législation et leurs contrôles administratifs et évaluent avec précision les besoins licites de précurseurs chimiques pour faire en sorte d'agir efficacement face aux nouvelles difficultés que posent les substances de remplacement.

Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes:

1. Lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait, les gouvernements sont encouragés à faire en sorte que leurs autorités participent activement aux initiatives internationales PEN Online et PICS, offertes par l'OICS, ainsi qu'aux opérations de collecte de renseignements dans le cadre des projets "Prism", "Cohesion" et "Ion" visant à prévenir le détournement de précurseurs chimiques et contribuent au corpus international d'informations à jour sur l'évolution des tendances et des modes opératoires.
2. Conscients de la diversité des précurseurs chimiques de plus en plus détournés aux fins de la fabrication illicite de drogues, les gouvernements sont encouragés à veiller à ce que leur législation nationale donne à leurs services de lutte contre la drogue les moyens d'effectuer des contrôles efficaces des préprécurseurs, des substances chimiques non placées sous contrôle et de l'apparition de nouvelles substances psychoactives fournies par les trafiquants de drogues.
3. Les gouvernements sont encouragés à élaborer des listes de surveillance spécifiques des substances non placées sous contrôle utilisées dans la fabrication illicite de drogues illicites pour répondre à l'apparition de nouvelles substances psychoactives sur les marchés des drogues illicites.
4. Les gouvernements de la région sont encouragés à coordonner l'harmonisation et l'application des contrôles administratifs visant les précurseurs chimiques et les substances placées sous contrôle afin de décourager et d'empêcher le contournement des restrictions relatives à la disponibilité de ces substances par leur détournement dans les pays voisins.